

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE 2022
CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS DE LA PRAIRIE DE MAUVES
(ALCEA)

ALCEA comprend :

- **Le centre de séparation des collectes TRI'SAC.** Cet atelier a pour objectif de séparer les sacs bleus et jaunes collectés simultanément sur Nantes. Les sacs passent sur une ligne automatisée qui éjecte les sacs jaunes qui sont ensuite envoyés au centre de tri d'Arc en Ciel 2034.
- **Une unité de valorisation énergétique** qui permet de produire de la chaleur (utilisée par le réseau de chauffage urbain Centre Loire) à partir de l'incinération des déchets ménagers et assimilés non recyclables et des DASRI (déchets de soins à risques infectieux). Les DASRI sont réceptionnés sur un atelier spécifique permettant leur convoyage jusqu'aux fours sans contact humain et sans contact avec les ordures ménagères.
- **Un quai de transfert** des collectes sélectives vers le centre de tri des collectes sélectives d'Arc en Ciel 2034.

Données quantitatives	2020	2021	2022	Evolution 2020 / 2021 %
TONNAGES DECHETS				
Ordures Ménagères Nantes + TRI'SAC BLEUS (tonnes)	109 106	105 161	103 594	-1%
<i>dont TRI'SAC BLEUS (tonnes)</i>	36 620	43 475	43 584	0%
Ordures Ménagères privées (tonnes)	14 232	13 695	20 221	48%
Déchets Industriels Banals (tonnes)	10 135	8 738	7 526	-14%
Déchets Activités de Soins Risques Infectieux (tonnes)	5 649	5 854	5 411	-8%
TRI'SAC jaunes transférés au centre de tri d'Arc en Ciel (tonnes)	3 427	4 785	4 094	-14%
Déchets secs transférés au centre de tri d'Arc en Ciel (tonnes)	7 138	7 675	7 783	1%
TOTAL DECHETS RECEPTIONNES (tonnes)	149 687	145 908	148 629	2%
VALORISATION ENERGETIQUE				
Chaleur produite (MWh)	280 987	271 470	278 623	3%
Chaleur vendue au réseau (MWh)	183 465	191 584	173 124	-10%
Production d'électricité par la turbine ORC(Mwh)	5 575	3 886	6 209	60%
Électricité vendue au réseau (Mwh)	1 748	1 186	1 232	4%
Électricité auto-consommée (Mwh)	3 872	2 700	4 976	84%
Performance énergétique (Pe)	73%	79%	72%	-9%
VALORISATION MATIERE				
Mâchefers valorisés en technique routière (tonnes)	26 461	24 267	24 780	2%
Métaux récupérés (tonnes)	1 065	1 719	1 478	-14%

- Nantes Métropole est le principal apporteur de déchets et représente 70% du tonnage réceptionné sur l'UVE. Sur l'atelier Tri'Sac et sur le quai de transfert, 100 % des déchets proviennent de Nantes Métropole. A noter la forte augmentation des ordures ménagères privées.
- Les performances de séparation de l'Atelier Tri'Sac sont toujours aussi bonnes (98,2 % des sacs jaunes sont récupérés par le process et envoyés au centre de tri d'Arc en Ciel 2034).
- La vente de chaleur au réseau de chauffage urbain d'ERENA a diminué entre 2021 et 2022. Cette diminution s'explique par une rigueur climatique exceptionnellement faible. La production et la vente d'électricité sont par conséquent en hausse.

DONNÉES FINANCIÈRES

CA	2021	2022	Evolution 2021/2022
Mission obligatoire	4459 k€	6219 k€	39,5%
Mission facultative	3765 k€	4485 k€	19,1%
Recettes énergie et matière	4280 k€	4114 k€	-3,9%
Total	15725 k€	16932 k€	7,7%
Résultats de l'exercice	476 k€	931 k€	95,6%

On constate une amélioration du chiffre d'affaires de +7,7% et une forte hausse du résultat passant de 476k€ à 931k€. D'un point de vue process, l'année 2022 est une bonne année pour Alcea avec un bon taux de disponibilité des équipements. On relève également une hausse des apports de déchets tiers. La baisse des recettes énergétiques s'explique par la moindre vente de chaleur au réseau du fait de températures clémentes en périodes d'intersaison.

A noter que le résultat de l'exercice est positif pour la 4ème année consécutive (sur 10 ans de contrat écoulés).

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

- Auto-surveillance et contrôles externes des rejets atmosphériques de l'incinérateur :

La surveillance environnementale de l'installation est réalisée via une autosurveillance en continu et via des campagnes de mesures ponctuelles.

En 2022, deux pénalités ont été appliquées à Alcea, la première suite à 3 moyennes non conformes aux seuils contractuels sur le CO (monoxyde de carbone) ; la seconde 3 moyennes non conformes aux seuils contractuels sur le CO (monoxyde de carbone) et les Nox.

Pour information, les seuils contractuels d'émission de polluants de la DSP sont plus contraignants que les seuils réglementaires.

- Surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement d'Alcea par Air Lichens :

Les conclusions de la campagne de mesures sont présentées lors des CSS par Air Lichens.

FAITS MARQUANTS 2022

- Mise en place de caméras de surveillance au vidage

Une nouvelle réglementation impose de filmer le vidage des camions en fosse OM. L'installation et la mise en service ont été réalisées en août.

Le coût d'investissement a été pris en charge par NM. Les coûts de maintenance de l'équipement seront pris en charge par Alcea.

- Avenant 6 et protocole de fin de contrat

L'avenant 6 a été signé lors du conseil métropolitain du 16 décembre 2022. Cet avenant prévoit notamment le financement des caméras de surveillance au vidage (cf-supra) et l'accueil d'un nouveau flux nommé « déchets d'activités des pôles » (flux qui était auparavant enfouis). Par ailleurs cet avenant décrit les modalités de prise en compte pour Alcea de l'arrêt du dispositif Tri'Sac et solde deux anciens litiges entre NM et Alcea : le traitement des terres excavées et la non-utilisation du process d'extraction des ferreux / non ferreux issus des mâchefers. Enfin, l'avenant prolonge la DSP de 3 mois, la fin de la DSP initialement prévue en octobre 2024 est modifiée et la DSP est prolongée jusqu'au 7 janvier 2025.

Le protocole de fin de contrat, document permettant notamment de formaliser les modalités juridiques et financières de la fin du contrat entre l'exploitant actuel et Nantes Métropole, a également été signé lors du conseil métropolitain du 16 décembre 2022.